

Handicap au travail



Calendrier des formations



2nd semestre
2026

Sommaire

Les 4 modules

Module 1

Sensibilisation générale 3

Module 2

Sensibilisation au handicap psychique 3

Module 3

Mettre en place une politique d'emploi
des personnes en situation de handicap
(partie 1) 4

Module 4

Mettre en place une politique d'emploi
des personnes en situation de handicap
(partie 2) 4

Modalités

A savoir 5

Les conditions de remboursement 6

Organiser un stage pour des adhérents

Syndicats, fédérations, Unions, Sections :
Vous organisez un stage 7

Budget prévisionnel estimé 8

Module 1

Sensibilisation générale



Durée

3 heures (9h30-12h30)



Public

12-20 participants



Prérequis

-



Lieu

A Paris 8^e



Programme

- ▶ Connaissance générale du handicap et du handicap au travail, présentation de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances et la citoyenneté des personnes handicapées.
- ▶ Présentation des missions de l'Agefiph et du FIPHFP.
- ▶ Présentation du Réseau handicap CFE-CGC et identification des différents acteurs (organismes et structures de la CFE-CGC).
- ▶ Rôle et capacité d'intervention des représentants du personnel dans l'entreprise (accompagnement du salarié, contrôle, négociations).
- ▶ Outils de communication et de sensibilisation à disposition des militants.
- ▶ Formations et réseau handicap CFE-CGC.



Les dates

Mardi 20 octobre 2026

Mercredi 18 novembre 2026

Mercredi 2 décembre 2026

Module 2

Sensibilisation au handicap psychique



Durée

3 heures (13h30-16h30)



Public

12-20 participants



Prérequis

-



Lieu

A Paris



Programme

- ▶ Définitions, troubles cognitifs et maintien dans l'emploi.

Les dates



Mardi 20 octobre 2026

Mercredi 18 novembre 2026

Mercredi 2 décembre 2026

COMMENT S'INSCRIRE ?

Inscription uniquement par mail :

santetravail@cfecgc.fr

Tél. 01 55 30 13 54



À NOTER

Il est impératif de suivre les modules 1 et 2 sur la même journée (ces modules sont insécables et ne peuvent être suivis séparément).

En 2 parties

Mettre en place une politique d'emploi des personnes en situation de handicap

**Durée**

6 heures
(9h30-16h30)

**Public**

12-20 participants

**Prérequis**

Avoir suivi les modules 1 et 2

**Lieu**

A Paris 8^e



Programme

- ▶ Connaissances nécessaires à la bonne négociation obligatoire sur l'emploi des personnes handicapées.
- ▶ Établir un diagnostic et ses objectifs.
- ▶ Sur quels éléments portent la convention et l'accord, les différents types de négociations et d'accords handicap.



La date

Vendredi 20 novembre 2026

Un programme qui permet au délégué syndical CFE-CGC, de faire un état des lieux, de poser les enjeux, de proposer des actions qui portent sur la convention ou l'accord handicap.



COMMENT S'INSCRIRE ?

Inscription uniquement par mail :
santetravail@cfecgc.fr
Tél. 01 55 30 13 54



À NOTER

Il est impératif de suivre les modules 1 et 2 sur la même journée (ces modules sont insécables et ne peuvent être suivis séparément).

À SAVOIR



Ces formations sont d'une grande utilité et nécessaires pour défendre et accompagner les parcours professionnels des personnes en situation de handicap et le collectif de travail en entreprise. Toutefois elles ne relèvent pas du congé de formation économique social et syndical (CFESS) ni du dispositif de subrogation de la loi Rebsamen pour le maintien de salaire.

CONDITIONS DE REMBOURSEMENT

FRAIS DE TRANSPORT

TRAIN



Remboursement du billet 1ère classe.

Joindre les billets de train compostés originaux ou en cas de billet électronique, le document sur lequel figure un flash code. Dans tous les cas, vérifiez que le(les) document(s) que vous nous faites parvenir servent à la fois de titre de transport et de facture.

AVION



Uniquement sur dérogation, en faire la demande écrite au préalable au secrétaire national après accord de la trésorière nationale.

Les déplacements en avion sont possibles s'ils évitent les frais qu'occasionneraient une arrivée la veille du stage.

Vérifiez que le(les) document(s) que vous nous faites parvenir servent à la fois de titre de transport et de facture.

Toujours prendre des billets de train/d'avion annulables et remboursables.

Nous vous demandons instamment de faire le maximum pour voyager à tarif réduit.

VOITURE



Défraiement du carburant :

0.50 €/km pour une personne seule

0.60 €/km si co-voiturage :

Préciser obligatoirement le ou les noms des personnes covoiturées.

Les frais de péage sont remboursés sur justificatifs originaux.

NE SONT PAS PRIS EN CHARGE :

- Les frais de taxi
- Les frais des stagiaires habitant la ville où se déroule le stage ou à proximité de celle-ci.

FRAIS DE SÉJOUR

HÉBERGEMENT



Uniquement sur dérogation.

Envoyer une demande écrite et justifiée avant le stage au secteur Accessibilité, égalité des chances et logement. Sans validation écrite du secrétaire national les prises en charge de nuitée ne seront pas prises en compte.

Paris et couronne parisienne :

175 € TTC (petit-déjeuner inclus)

Les grandes métropoles :

(Bordeaux, Lille, Lyon, Montpellier, Nantes, Nice, Nancy, Marseille, Strasbourg, Toulouse, et la Corse)

155 € petit-déjeuner inclus

Pour les autres villes et les territoires ultra marins :

145 € petit-déjeuner inclus

RESTAURATION



Repas du midi : **30 € maximum** par repas.

Repas du soir : **40 € maximum** par repas

Les extras (petit-déjeuner) ou autres extras en dehors des nuitées d'hôtel ne sont pas pris en charge.

Si la dérogation est acceptée par le secteur, le remboursement ne sera possible que sur présentation de justificatifs originaux. Pour l'hébergement et/ou la restauration, une facture demandée à l'hôtel et/ou au restaurant, sur papier à en-tête original est acceptée par les services de contrôle.

Jusqu'à présent, les demandes de remboursement étaient effectuées via l'envoi d'une note de frais accompagnée des justificatifs par courrier ou par mail.

Depuis janvier 2026, toutes les demandes de remboursement devront être saisies directement dans le logiciel N2F.

Les stagiaires devront donc :

- Saisir leurs frais dans N2F ;
- Télécharger les justificatifs directement dans l'outil.

SYNDICATS - FÉDÉRATIONS - UNIONS - SECTIONS

Vous organisez un stage

Comment bâtir votre plan de formation ?

Un stage :

Pour quoi faire ? Quel(s) objectif(s) ? Quel(s) besoin(s) ? Quelle population ?

Les demandes d'actions de formation des syndicats fédérés doivent transiter par les fédérations d'appartenance ; celles des unions départementales (ou locales) par les unions régionales.

La demande écrite est formalisée pour une programmation au cours du semestre à venir.

Le secteur Égalité des chances CFE-CGC se donne la possibilité d'amender et de compléter celle-ci en fonction des disponibilités et impondérables.

Traitement des demandes de stages

Le montage des stages est soumis à un certain nombre de contraintes techniques.

Le syndicat non fédéré, la fédération ou l'union doit indiquer dans sa demande de stage(s) à envoyer au secteur Égalité des chances et santé au travail au plus tard à J-90 :

- ▶ la période souhaitée ;
- ▶ le lieu ou la localisation ;
- ▶ le(s) thème(s) envisagé(s) ;
- ▶ la population concernée ;
- ▶ les coordonnées du responsable du stage à contacter.

En cas d'accord de principe du secteur handicap, celui-ci sera donné sous réserve d'un nombre minimum de 10 personnes inscrites, ayant un cursus de formation permettant de suivre le thème envisagé.

Réception au secteur handicap (au plus tard à J-28) de la liste au format excel des stagiaires comportant : noms, prénoms, emails et adresse postale personnelle de chacun.

Joindre à cet envoi le budget prévisionnel (page 8), devis de restauration (repas du midi) et location de salle.

Les demandeurs doivent confirmer eux-mêmes les options hôtelières retenues, après accord du secteur Égalité des chances et santé au travail, et assurer le suivi des prestations souhaitées.

Une convocation individuelle sera adressée à chaque participant par le secteur.

Afin de faciliter le suivi et la prise en charge des frais d'hébergement, location de salle et repas lors des stages organisés, il est demandé à la structure qui organise la formation de faire l'avance des frais (seuls les frais de transport des stagiaires sont réglés directement par le secteur). Merci de retourner au secteur Égalité des chances et santé au travail, la feuille d'émargement avec les factures afférentes dans les 3 semaines qui suivent le stage.

Comment préparer votre budget de formation ?

Le secteur Accessibilité, égalité des chances et logement vous demande de l'informer d'un éventuel financement annexe (à mentionner sur la fiche de budget prévisionnel). Le remboursement des frais individuels des stagiaires est calculé automatiquement, sur la base des tarifs de la convention Agefiph/CFE-CGC.

Plafond de prise en charge des frais :

FORFAIT	55 € TTC/jour/personne <i>Cela comprend la location de la salle, le déjeuner, ainsi qu'une pause-café</i>
Repas du midi <i>(S'il n'y pas de location de salle)</i>	30 € TTC maximum par participant
Nuitée <u>uniquement sur dérogation</u>	Paris et couronne parisienne : 175 € TTC petit-déjeuner compris Grandes métropoles : (Bordeaux, Lille, Lyon, Montpellier, Marseille, Nantes, Nice, Nancy, Strasbourg, Toulouse et la Corse) : 155 € TTC petit-déjeuner compris <u>Pour les autres villes et les territoires ultra marins :</u> 145 € petit-déjeuner compris

Toute dérogation doit impérativement faire l'objet d'une demande écrite et justifiée avant le stage au secteur Santé, qualité de vie, conditions de travail et handicap.

SYNDICATS – FÉDÉRATIONS – UNIONS - SECTIONS

Vous organisez un stage

BUDGET PREVISIONNEL ESTIMÉ

STRUCTURE

Structure **Nom du responsable du stage**

Tél |_|_|||_|_|||_|_|||_|_|| Mail.....@.....

Date du stage |_|_|||_|_|||2026| Réf du stage 26A.....

LIEU DU STAGE

Nom du lieu du stage

Adresse du lieu du stage

CP |_|_|_|_|_| Ville

Téléphone |_|_|||_|_|||_|_|||_|_||

Vidéoprojecteur mis à disposition avec son et connectique Oui Non

STAGIAIRES

Effectif des stagiaires inscrits

FINANCIER RESTAURATION/LOCATION DE SALLE

Montant du forfait journée hôtelier par personne

Montant repas du midi par personne soit un total de €

Pas de demande de prise en charge d'hébergement : oui ☐ Non ☐

Date :

Signature :

Handicap au travail

CONTACTEZ-NOUS !

Secteur Santé, qualité de vie Conditions de travail et handicap

Assistante

Myriam SAAFIR

myriam.saaфир@cfecgc.fr

Tél. 01 55 30 13 54

Secrétaire national CFE-CGC

Philippe BAUX

philippe.baux@cfecgc.fr

Tél. 01 55 30 13 54

Délégué National CFE-CGC

Christophe LEGOIS

christophe.legois@cfecgc.fr

Déléguée National CFE-CGC

Anne-Michèle CHARTIER

anne-michele.chartier@cfecgc.fr

CFE-CGC

Secteur Santé, qualité de vie, conditions de travail et handicap
63 Rue du Rocher
75008 PARIS

Soyons toutes et tous handicapables !



Maison de la CFE-CGC
Secteur Santé, qualité de vie, conditions de travail
et handicap
63 Rue du Rocher – 75008 PARIS
01 55 30 13 54



www.cfecgc.org

